



Passage en syndic bénévole

Par **Chacha12**, le **15/11/2011** à **21:38**

Bonjour,
Bonjour à tous,

J'ai besoin d'informations. Je vous fais d'abord un résumé de la situation.

Insatisfaits de la prestation du syndic actuel, nous (le conseil syndical) ne voulons pas reconduire son contrat mais il était trop tard pour ajouter une proposition d'un nouveau syndic à l'ordre du jour. Je me suis proposée pour faire syndic non pro le temps de reconvoquer une AG et élire un syndic. Je préviens chaque copropriétaire par téléphone. J'ai 2 propositions d'autre syndic et des devis et documents attestant le laxisme du syndic actuel.

Première question :
Est ce que le conseil syndical n'existe plus au jour de l'AG ? Son mandat arrive à son terme et le choix du syndic se fait avant l'élection du conseil syndical donc l'ag va se terminer sans CS ? Peut on échanger l'ordre de l'ordre du jour

Deuxième question :
Dois je proposer un contrat de syndic non pro ? Je pensais mettre date d'élection, durée maxi, "travail à faire"...

Troisième question :
A votre avis, puis je proposer à l'AG de laisser la responsabilité du choix du nouveau syndic au conseil syndical (d'où ma 1ère question) et que ce choix soit soumis à validation de l'AG ?

Quatrième question :
Quels sont les risques que j'accours à être syndic non pro pendant 1 mois ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses même incomplète. Je bosse depuis 1 mois sur ce dossier et je ne dors plus la nuit ! Il me reste 2 jours pour avoir un dossier béton et fiable à montrer à mes copropriétaires. Et j'ai pas encore appelé tout le monde

Bonne soirée à tous